



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

AVIS PUBLIC
À LA POPULATION DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-PAULIN

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU COMITÉ DE DÉMOLITION
SUR LE DEMANDE DE DÉMOLITION
DE LA MAISON SISE AU 2661, CHEMIN-DU-BOUT-DU-MONDE,
À SAINT-PAULIN, LOT 5 334 166

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le Comité de démolition (constitué des membres du Conseil) de la Municipalité de Saint-Paulin est saisi d'une demande de démolition de la maison sise au 2661, chemin du Bout-du-Monde, lot 5 334 166, à Saint-Paulin.

QUE ladite demande sera traitée en séance publique tel que prescrit au règlement numéro 296 relatif à la démolition de bâtiments.

QUE toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la présente publication de l'avis public, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance publique qui aura lieu le **mercredi 3 juillet 2024, à compter de 20h00, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, au 3051, rue Bergeron, à Saint-Paulin**, le Comité de démolition étudiera ladite demande de démolition et prendra une décision.

Que lors de cette séance publique, avant de prendre sa décision, le Comité considérait les oppositions reçues.

Donnée à Saint-Paulin, le 21 juin 2024.


Ghislain Lemay, greffier-trésorier